



# Fiche 38

## Peut-on changer de CFA en cours de contrat ?

Oui, si vous êtes renvoyé du vôtre

- **SUITE A UN RENVOI**

Votre CFA peut décider de vous renvoyer en raison de votre conduite ou de votre absentéisme. Il peut également décider de ne pas vous reprendre, pour ces mêmes motifs, d'une année sur l'autre. Il vous faudra alors trouver un autre CFA. Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez faire appel au Service d'académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA). Votre CFA est en mesure de vous donner les coordonnées de cette instance.